

Image not found or type unknown



accusée de fraude pour fausse déclaration de separation

Par **nana02**, le **28/01/2019** à **09:07**

ayant été relaxée par la chambre correctionnelle du tribunal, pour fraude la CAF me demande de rembourser quand même ma dette. que puis-je faire.

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse.

Par **youris**, le **28/01/2019** à **09:42**

bjr,

le tribunal correctionnel n'a pas retenu la fraude mais le tribunal n'a pas annulé votre dette qui est un litige civil.

votre dette existe donc toujours et vous devez la rembourser.

salutations

Par **nana02**, le **28/01/2019** à **10:07**

pourtant le juge a dit d'arrêter les poursuites

Par **jodelariege**, le **28/01/2019** à **10:16**

bonjour on peut supposer que vous avez fait une déclaration à la CAF (sur vos revenus, votre vie de couple.....) la CAF a estimé que vous fraudiez mais le tribunal a estimé que vous étiez de bonne foi, que vous aviez fait une erreur sans idée de frauder. que la fraude n'était pas prouvée

mais le tribunal a jugé l'accusation de fraude pas votre dette.

si l'erreur est corrigée il n'y a aucune poursuite ,aucune sanction n'est prononcée...

pour que l'erreur soit corrigée il faut cependant que vous payiez votre dette à la CAF mais rien de plus à la société....

Par **nana02**, le **28/01/2019** à **10:35**

alors pourquoi m avoir convoquer au tribunal si je dois payer

Par **jodelariege**, le **28/01/2019** à **13:13**

parce que la CAF a estimé que vous aviez fraudé pour recevoir indument des aides.....et la fraude est passible de poursuites judiciaires d'où le tribunal.....

.le tribunal a estimé que vous n'aviez pas fait expres de vous tromper ,que vous avez fait juste une erreur ou qu'il n'y a pas de preuve de fraude...le tribunal n'a pas jugé le bien fondé de votre dette envers la CAF juste si il y avait fraude manifeste ou pas:si vosu aviez menti en le faisant expres ou pas

mais la CAF estime que vous avez quand meme reçu de l'argent indument....à vous de prouver à la CAF quelle se trompe

Par **nana02**, le **28/01/2019** à **14:13**

Je l ai fait je ail même pris un avocat qui a prouver au juge que je n avait pas fais de fausse declaration et que je vivais bien seule au moment dunique controle